



Reparation baie vitree en location

Par **karine**, le **08/06/2010** à **12:24**

Bonjour,

je viens à vous en espérant que vous pourrez me répondre, voila nous sommes installés dans un appartement ou il y a une grande baie vitrée qui au fil du temps s'est fissurée (carreau), nous n'avons jamais 'claqué' la baie de façon à ce que cette fissure apparaisse, en lisant plusieurs forum j'ai lu que ce problème peut être du à une malfaçon de la construction ou de l'installation de la baie.

Ma question est la suivante le propriétaire peut il exiger que nous fassions réparer cette baie ou risque t il de nous retenir la caution pour cela, est ce à nous en résumer de faire réparer cette baie alors que nous ne sommes absolument pas responsable de sa détérioration?

Quels recours, s'il y en a, avons -nous?

cordialement, melle moreau